



COMMISSION EUROPÉENNE

*Bruxelles, 13.9.2023  
C(2023) 6288 final*

*Madame Yaël BRAUN-PIVET  
Présidente de l'Assemblée Nationale  
Palais Bourbon  
126, rue de l'Université  
F – 75007 PARIS*

*Madame la Présidente,*

*La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis concernant les transferts forcés massifs d'enfants ukrainiens par la Fédération de Russie.*

*L'UE condamne fermement la guerre d'agression non provoquée et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine, et se joint à l'Assemblée nationale dans la condamnation vigoureuse des transferts forcés d'enfants ukrainiens perpétrés par la Fédération de Russie.*

*Comme indiqué dans les conclusions du Conseil européen du 23 Mars 2023<sup>1</sup>, l'UE est fermement déterminée à faire en sorte que les responsables ayant pris une part active aux déportations d'enfants ukrainiens vers la Fédération Russe répondent de leurs actes et à ce que les enfants soient rendus à leurs familles et à leurs communautés. À cet égard, l'UE soutient la Cour pénale internationale et se félicite de la création du centre international chargé des poursuites pour le crime d'agression contre l'Ukraine et de l'établissement du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.*

*L'UE est engagée dans des efforts visant à identifier où se trouvent les enfants transférés et déportés et à faciliter le regroupement familial, notamment à travers son soutien au Comité international de la Croix-Rouge, aux Nations unies et à la société civile. L'UE prend aussi une part active aux groupes de travail établis récemment en Ukraine, respectivement 'Bring Back Kids UA' (initiative du président ukrainien Volodymyr Zelenskyy) et 'Group of friends on Children and armed conflicts in Ukraine' (à l'initiative de la Pologne et du Canada).*

---

<sup>1</sup> <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-7-2023-INIT/fr/pdf>

*De même, dans ses efforts contre la déportation des enfants ukrainiens, l'UE agit de différentes façons : par exemple, l'UE apporte son soutien direct à des activités de lutte contre l'impunité, notamment dans le cadre du programme 'Pravo Justice'<sup>2</sup>, dans le cadre du Groupe consultatif sur les atrocités criminelles ou encore à travers son assistance au bureau du procureur général ukrainien.*

*Dans la déclaration commune faite le 1er juin 2023 à l'occasion de la Journée internationale de l'enfance<sup>3</sup>, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, et le président ukrainien, Volodymyr Zelenskyy, ont souligné les profondes cicatrices psychologiques que la guerre laisse sur les enfants ukrainiens. À cette occasion, la Commission s'est engagée à supporter leur santé mentale et de suivre de près leur bien-être. C'est pourquoi la Commission s'engage à mettre en place un programme d'apprentissage en ligne spécialisé pour les pédiatres et le personnel médical de soins primaires. Grâce à cette initiative, la Commission dotera les professionnels de la santé des compétences nécessaires pour soigner les traumatismes et améliorer les conditions de santé mentale des enfants. De même, la Commission s'engage à soutenir la réforme des structures d'accueil des enfants en Ukraine à hauteur de 10 millions d'euros.*

*Finalement, il est important de noter que, depuis juillet 2022, l'UE a imposé des sanctions à l'encontre de 39 personnes responsables de déportations et adoptions forcées d'enfants ukrainiens, dont Maria Lvova-Belova, commissaire russe chargée des droits de l'enfant.*

*La Commission se réjouit par avance de la poursuite du dialogue politique avec l'Assemblée nationale.*

*Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre très haute considération.*

*Maroš Šefčovič*  
*Vice-président exécutif*

*Josep Borell Fontelles*  
*Haut représentant/Vice-président*



<sup>2</sup> <https://www.pravojustice.eu/>

<sup>3</sup> [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/statement\\_23\\_2991](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/statement_23_2991)